

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 20 MARS 2019

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 20 mars 2019*

Aujourd'hui, à quatorze heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 8    Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière

n<sup>o</sup> 11    Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.